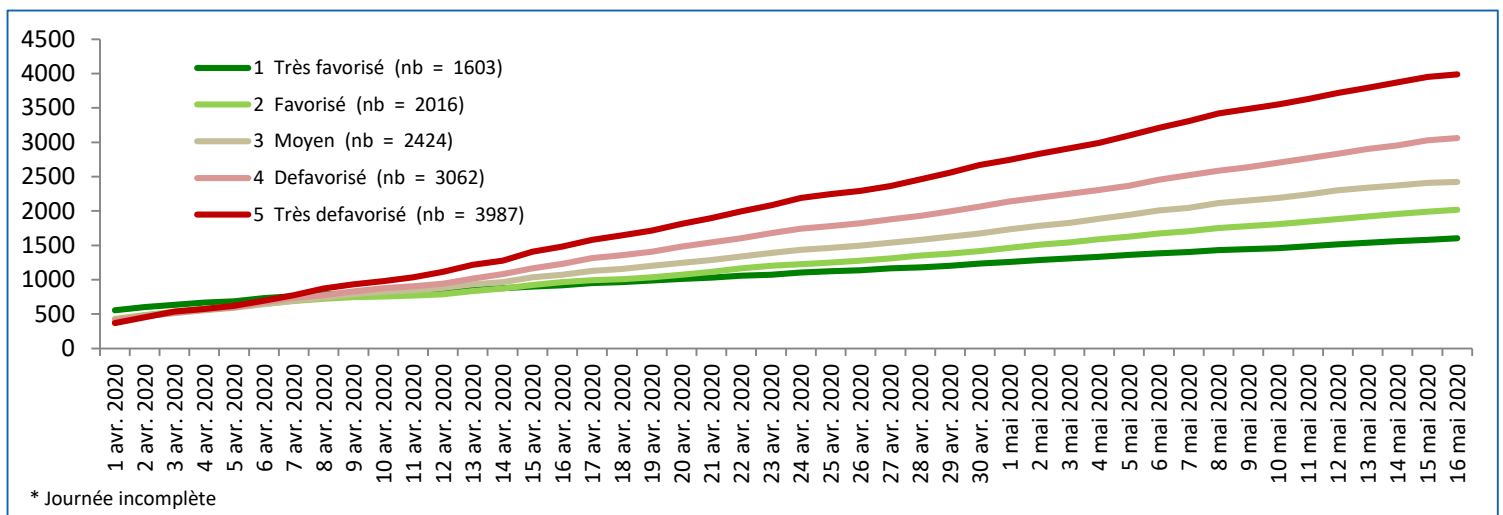


INÉGAUX FACE À LA PANDÉMIE

La défavorisation matérielle se mesure par un indice permettant d'analyser le milieu économique dans lequel vit un individu. Cet indice est construit à partir de trois caractéristiques partagées par les personnes vivant dans un même territoire géographique: le niveau de scolarité, le revenu moyen et le statut d'emploi. Un secteur où le niveau de défavorisation matérielle est élevé est donc un secteur où un grand nombre de personnes se trouvent dans une situation de faible scolarité, de faible revenu, et où le taux de chômage/ précarité d'emploi est élevé.

À Montréal, on observe des écarts grandissant dans le nombre de personnes atteintes de la COVID-19 selon le niveau de défavorisation matérielle de leur milieu. Si l'on exclut les personnes vivant en milieux fermés tels que les CHSLD, les résidences pour aînés ou les centres de détention, le nombre de cas de COVID-19 en date du 16 mai était près de **deux fois et demie plus élevé chez les personnes vivant dans des secteurs très défavorisés** que chez celles vivant dans des secteur très favorisés.

Nombre de cas cumulatif de COVID-19 (excluant les milieux fermés) selon le niveau de défavorisation matérielle (division en quintiles) RSS de Montréal, 1^{er} avril au 16 mai 2020, Fichier V10



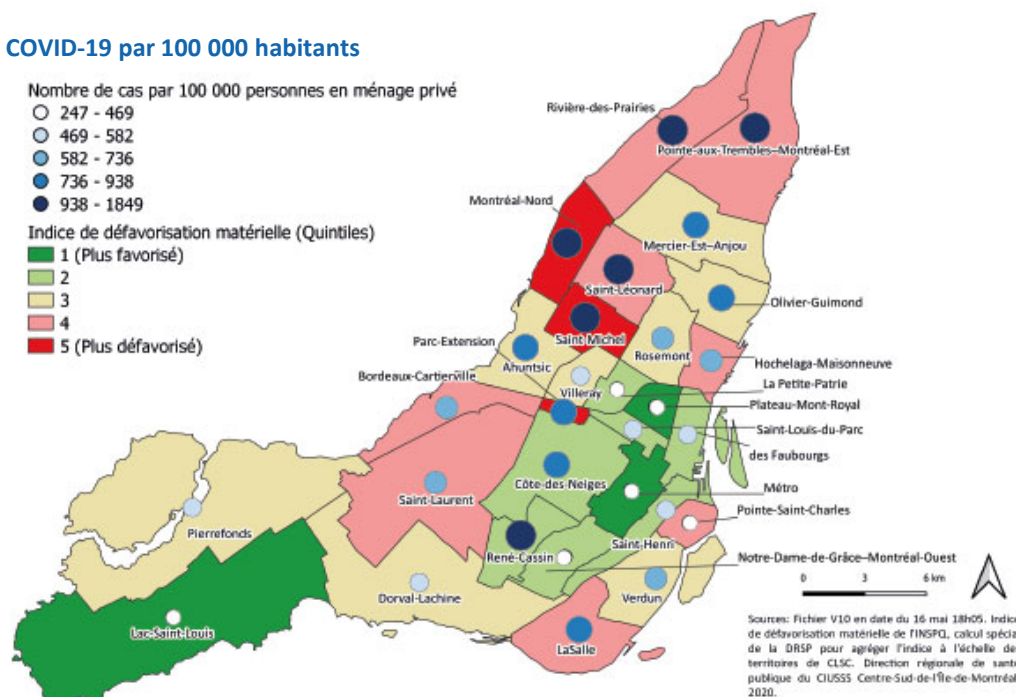
Défavorisation matérielle et nombre de cas COVID-19 par 100 000 habitants

Territoires de CLSC de Montréal

Le taux de cas global pour la région de Montréal est de 777 pour 100 000 personnes en ménage privé.

C'est dans les territoires les plus favorisés matériellement (en vert) que l'on retrouve les plus faibles taux de cas COVID-19.

À l'inverse, parmi les territoires où les taux de cas sont les plus élevés, un seul territoire n'est pas classé comme défavorisé ou très défavorisé (CLSC René-Cassin).



Les conditions associées à la défavorisation matérielle font en sorte que les personnes plus défavorisées sont plus susceptibles d'être en contact avec le virus de la COVID-19. Souvent, ces conditions sont systémiques, c'est-à-dire qu'elles proviennent d'inégalités sociales profondes qui existaient avant la pandémie.

Par exemple, dans les milieux plus défavorisés :



Un grand nombre de travailleurs occupent un emploi qui les obligent à avoir des contacts avec d'autres personnes, par exemple dans les commerces essentiels ou dans les milieux de soins.



Les conditions de vie plus défavorables entraînent au fil du temps un risque plus grand de développer des maladies chroniques qui minent leur capacité à combattre le virus.



Une plus forte proportion de personnes vivent dans des immeubles densément peuplés où le risque de transmission entre résidents est potentiellement plus élevé, ou encore dans des logements exigus qui ne permettent pas facilement de respecter les consignes d'isolement lorsqu'elles sont infectées ou suspectées de l'être.



Plusieurs familles ont moins de moyens et d'accès à des espaces pour faire des activités sportives et de loisirs extérieures permettant de maintenir une distanciation physique sécuritaire.

Des analyses plus approfondies doivent être menées pour vérifier la portée du lien entre les conditions de défavorisation matérielle et les inégalités observées dans les cas de COVID-19.

Il demeure toutefois important de souligner que ceux et celles apparaissant plus susceptibles de contracter la COVID-19 évoluent plus souvent dans des environnements qui leur confèrent un désavantage face à la pandémie. Pour leur permettre d'avoir les mêmes opportunités de protection face à la COVID que celles vivant dans des secteurs plus favorisés, il est nécessaire de réfléchir à des pistes d'action qui touchent non seulement au contexte spécifique de la COVID mais qui visent aussi à améliorer toutes les conditions de vie dans les milieux défavorisés.

- Intensifier les interventions visant à freiner la propagation du virus dans les immeubles à logements (entretiens préventifs, désinfection plus fréquente des zones communes, etc.).
- Améliorer l'accès à des logements abordables et de qualité en mettant l'accent sur les zones les plus défavorisées et à forte densité dans les logements.
- Créer davantage d'espaces publics extérieurs tels que les rues familiales et actives fermées à la circulation de même que les corridors sanitaires sur les grandes artères en ciblant les territoires plus défavorisés.
- Continuer de mettre en place des mesures facilitant l'accès aux tests de dépistage dans les milieux les plus touchés par la COVID-19.
- Appuyer matériellement et financièrement les organismes communautaires offrant du soutien direct (ex.: service de livraison de denrées à domicile, repérage de personnes vulnérables et soutien social, etc.)

Enfin, dans bien des cas, les personnes les plus touchées par la COVID sont celles qui ont permis de maintenir l'accès aux services et commerces essentiels pour l'ensemble de la population; il importe de valoriser cette contribution en rehaussant les conditions de travail de même que les mesures de prévention et de protection contre de la COVID-19 dans les secteurs d'activités à risque plus élevé.

Références

Gamache, P., Hamel, D., & Pampalon, R. (2017). L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref.

Repéré sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/santescope/indice-defavorisation/guidemethodologiquefr.pdf>

Pierre Tircher et Nicolas Zorn (2020), « Inégaux face au coronavirus : constats et recommandations », Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

Rédaction: Marie-Pierre Markon, Vicky Springmann et Valérie Lemieux

Traitement des données: James Massie

Cartographie: Félix Lamothe

Direction régionale de santé publique

dsp.santemontreal.qc.ca

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec

